Golfe du Morbihan
Vannes Agglomération

Commune de Saint-Armel

PLAN LOCAL D'URBANISME

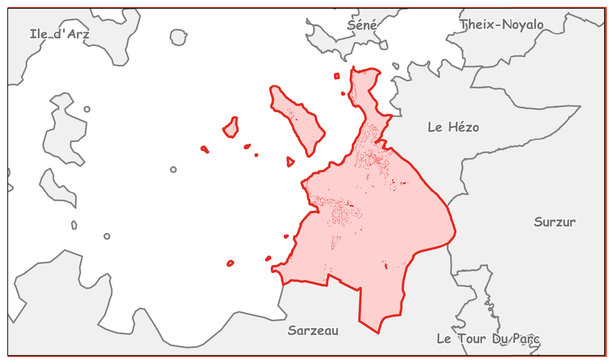

6.2.a. Servitudes d'Utilité Publique au 1 / 6 500e

URBACTION

Arrêt
Vu pour être annexé à la délibération
du CM du 01 09 2025,
Le Maire,

Légende :

AC2 : Servitude relative aux sites inscrits : Site naturel du Golfe du Morbihan

AS2 : Périmètre de protection installé autour des établissements de conchyliculture et d'aquaculture, et des gisements coquillers pour la protection des eaux potables et des établissements ostréicoles (concerne tout le territoire communal, pas de trame particulière)

EL9 : Servitude de Passage des Piétons sur le Littoral (Ouvert à l'usage exclusif des piétons)

I4 : Servitude relative aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité aériens et souterrains

T7 : Servitude aéronautique à l'extérieur des zones de dégagement (concerne tout le territoire communal, pas de trame spécifique)

Cadastre et fond de plan :

Bâti dur

Bâti léger

N

Séné

Le Hézo

Surzur

Sarzeau

Le Passage
Ouistinic
Cotn Bihan
Ile Tascon
Ile Baillaron
Ile Pladic
La Dervenn
Enézy
Le Pusmen
La Villeneuve
ZA Le Clos Salomon
Lasné
Ile de la Pointe
Ludré
Ile Trohennec
Ile aux Oiseaux